

SECONDE SÉANCE DISTINCTE

2 h 30 de l'après-midi.

L'honorable Renaude Lapointe, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aird,	Cook,	Fournier	Laing,	Molson,
Barrow,	Côté,	(Restigouche-	Laird,	Neiman,
Basha,	Cottreau,	Gloucester),	Lamontagne,	Norrie,
Beaubien,	Croll,	Giguère,	Lang,	O'Leary,
Bélisle,	Davey,	Godfrey,	Langlois,	Paterson,
Benidickson,	Denis,	Goldenberg,	Lapointe,	Perrault,
Blois,	Deschatelets,	Graham,	Lefrançois,	Petten,
Bonnell,	Desruisseaux,	Greene,	Macdonald,	Rowe,
Boucher,	Duggan,	Grosart,	Macnaughton,	Smith,
Bourget,	Everett,	Haig,	Manning,	Sparrow,
Buckwold,	Fergusson,	Hastings,	McDonald,	Stanbury,
Burchill,	Forsey,	Hayden,	McElman,	Thompson,
Cameron,	Fournier	Heath,	McGrand,	van Roggen,
Carter,	(de Lanaudière),	Hicks,	McIlraith,	Welch,
Choquette,	Fournier	Inman,	McNamara,	Williams,
Connolly	(Madawaska-	Lafond,	Michaud,	Zuzyk.
(Ottawa-Ouest),	Restigouche),			

L'honorable Président ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir pour attendre l'arrivée de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement du Canada, elle est—

Résolue par l'affirmative.

Quelque temps après, Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement du Canada arrive et prend place sur le Trône—

L'honorable Président ordonne au Gentilhomme huisier de la Verge noire de se rendre à la Chambre des communes et d'informer cette Chambre que—

«C'est le désir de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement du Canada que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat.»

Les Communes étant arrivées,

Son Orateur, l'honorable James Jerome, dit:

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE.

La Chambre des communes m'a élu son Orateur, bien que je sois peu capable de remplir les devoirs importants qui me sont par là assignés.

Si, dans l'exécution de ces devoirs, il m'arrive parfois de faire erreur, je demande que la faute me soit imputée et non aux Communes, dont je suis le serviteur et qui, par ma voix, en vue de s'acquitter le mieux possible de leurs devoirs envers la Reine et le pays, réclament humblement la reconnaissance de leurs droits et privilèges incontestables, notamment la liberté de parole dans leurs débats, ainsi que l'accès auprès de la personne de Votre Excellence en tout temps convenable, et demandent que Votre Excellence veuille bien interpréter leurs délibérations de la manière la plus favorable.

L'honorable Président du Sénat répond:

Monsieur l'Orateur, J'ai ordre de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement du Canada de déclarer qu'il a pleine confiance dans la loyauté et l'attachement de la Chambre des communes envers la personne et le Gouvernement de Sa Majesté, et ne doutant nullement que ses délibérations seront marquées au coin de la sagesse, de la modération et de la prudence, Il lui accorde, et en toute occasion saura reconnaître ses privilèges constitutionnels.

J'ai également ordre de vous assurer que les Communes auront, en toute occasion convenable, libre accès auprès de Son Excellence, et que leurs délibérations, ainsi que vos paroles et vos actes, seront toujours interprétés par Elle de la manière la plus favorable.